

SOUVERAINETÉ

L'URGENCE QUI DOIT
NOUS **RASSEMBLER**



NICHE PARLEMENTAIRE
GROUPE LES DÉMOCRATES

Dossier de presse



Marc Fesneau (@mfesneau)

Président du groupe
Les Démocrates,
Député de Loir-et-Cher.

LA SOUVERAINETÉ : UNE EXIGENCE QUI PEUT NOUS RASSEMBLER

Face aux désordres du monde, la souveraineté n'est pas un slogan ou une option : **c'est une exigence qu'il faut atteindre avec méthode.**

La souveraineté, ce n'est pas le repli sur soi. C'est la clé pour affronter les grands bouleversements contemporains. Et c'est la clé pour inventer un modèle pour être moins dépendant de facteurs extérieurs, plus forts dans le monde nouveau qui se dessine à toute vitesse sous nos yeux.

Bien sûr, ce défi est immense, mais ces crises que nous traversons doivent nous permettre d'impulser des politiques publiques nous permettant d'être, à terme, plus résilients. **Chaque initiative législative peut y contribuer** et c'est dans cet esprit que nous avons pensé notre prochaine niche parlementaire.

Être plus résilients face aux chocs climatiques, produire des ressources durables en soutenant la filière bois, sécuriser notre approvisionnement alimentaire et énergétique, contrôler les infrastructures critiques, avoir un État stratège et opérationnel face aux crises, se protéger des ingérences étrangères : nous avons la conviction que **la souveraineté se joue sur tous les fronts** et que ces objectifs dépassent les considérations partisans.

C'est pourquoi pour **cette nouvelle niche parlementaire**, le groupe Les Démocrates a choisi de mettre à l'ordre du jour des textes qui, même dans une assemblée qui donne trop souvent le spectacle d'affrontements et de débats

stériles, peuvent rassembler, parce qu'ils servent notre souveraineté. Parce qu'ils interrogent notre volonté commune de pouvoir continuer à décider et agir pour nous-mêmes.

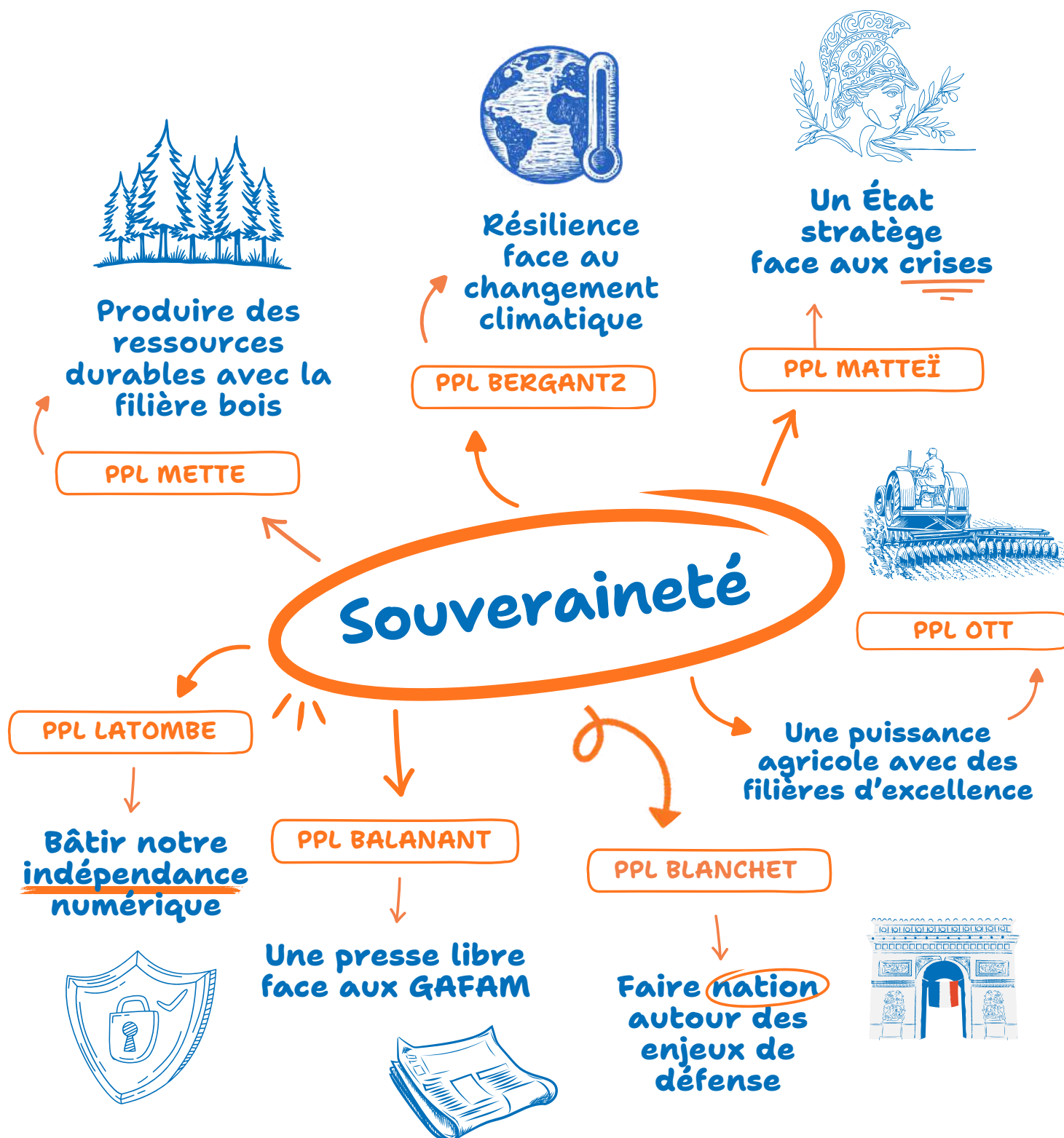
Pour répondre aux enjeux immédiats du quotidien, notre groupe proposera par ailleurs de faire avancer ou aboutir des textes sur le logement, la sécurité civile, le soutien à la filière bois ou la protection de la santé des enfants.

En poursuivant ainsi la navette parlementaire de plusieurs textes, nous voulons montrer que **les lois utiles sont celles qui aboutissent et changent vraiment la vie de nos concitoyens**, loin des illusions et des coups de communication qui nourrissent l'antiparlementarisme...

Bref, **nous faisons le choix d'être des législateurs utiles**, en anticipant aujourd'hui pour rester maîtres de nos décisions demain et en réglant des problèmes très concrets, au bon niveau, celui de la loi, sans textes bavards ou incantatoires.

LÉGIFÉRER POUR NOTRE SOUVERAINETÉ

NOS PROPOSITIONS DE LOI



LÉGIFÉRER POUR NOTRE SOUVERAINETÉ

RAPPORTEURS

- | | | |
|---|---|---------------------|
| 1 | Renforcer l'effectivité des droits voisins | ERWAN BALANANT |
| 2 | Enseignement de la défense dans le parcours de citoyenneté | CHRISTOPHE BLANCHET |
| 3 | Contrôle et gouvernance des agences et opérateurs de l'Etat | JEAN-PAUL MATTEÏ |
| 4 | Sécuriser l'activité des agriculteurs | HUBERT OTT |
| 5 | Sécurisation des marchés publics numériques | PHILIPPE LATOMBE |
| 6 | Prévention et gestion des inondations | ANNE BERGANTZ |
| 7 | Soutenir la filière bois | SOPHIE METTE |



ET POUR LE QUOTIDIEN DES FRANÇAIS

RAPPORTEURS

1

Simplifier les indivisions
successorales

LOUISE MOREL &
NICOLAS TURQUOIS

2

Mission des personnels de santé des SDIS

JEAN-CARLES
GRELIER

3

Interdire les sucres ajoutés dans
les aliments destinés aux nourrissons

CYRILLE
ISAAC-SIBILLE

ILS PORTENT NOS TEXTES



Erwan Balanant,
député du Finistère



Christophe Blanchet,
député du Calvados



Louise Morel,
députée du Bas-Rhin



Jean-Paul Matteï,
député des Pyrénées-
Atlantiques



Hubert Ott,
député du Haut-Rhin



Nicolas Turquois,
député de la Vienne



Anne Bergantz,
députée des Yvelines



Philippe Latombe,
député de la Vendée



Sophie Mette,
députée de Gironde



Jean-Carles Grelier,
député de la Sarthe



Cyrille Isaac-Sibille,
député du Rhône

EN COMMISSION :
**LA SEMAINE
DU 23 FÉVRIER**

EN SÉANCE :
**LE JEUDI 26
MARS**

01. **DROITS VOISINS** : PPL VISANT À RENFORCER L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DE LA PRESSE.

Statut : 1e lecture
Adoptée en commission

Rapporteur : Erwan Balanant,
député du Finistère.

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'enjeu est de rééquilibrer l'exploitation des publications de presse par les plateformes numériques qui tirent des revenus importants, par le biais de recettes publicitaires, au détriment de la presse et des éditeurs de presse, auteurs des articles consultés sur ces plateformes.

L'objectif est de contraindre les plateformes à la transparence dans l'évaluation de l'assiette du droit voisin afin que les négociations se déroulent de bonne foi. Un rôle doit être confié à l'ARCOM pour faciliter la sortie d'éventuels blocages lors des négociations de ces droits et la transparence de la redistribution aux journalistes de l'argent perçu de la part des éditeurs et agences doit être renforcée.



L'essentiel : défendre notre démocratie et la presse libre pour lutter contre l'ingérence des GAFAM.

CONCRÈTEMENT, LES MESURES PRÉVUES PAR LA LOI

Dispositions adoptées en commission, parfois contre l'avis du rapporteur.

- **Imposer aux plateformes** des obligations de transparence sur l'utilisation des contenus de presse, afin que la négociation de la rémunération repose sur des données vérifiables.
- **Organiser une voie de sortie des blocages** en donnant à l'ARCOM un rôle d'encadrement, de mise en demeure et de règlement des différends, avec des possibilités de sanctions en cas de manquement.
- **Garantir une meilleure redistribution des droits voisins** en fixant une part minimale de la rémunération pour les journalistes et auteurs, en renforçant l'information sur les montants versés.

02. **ESPRIT DE DÉFENSE** : PPL VISANT À RENFORCER L'ENSEIGNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

Statut : 1e lecture

Rapporteur : Christophe Blanchet,
député du Calvados.

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'enjeu est de renforcer la culture commune de défense dans une génération qui, depuis la fin du service national, connaît moins les acteurs et enjeux contemporains.

Or la défense concerne aussi les cybermenaces, la désinformation, la protection des infrastructures et la gestion de crises, ce qui appelle un cadre plus structuré que des actions dispersées.

L'objectif est d'inscrire un enseignement identifié dans le parcours de citoyenneté, en mobilisant des ressources humaines existantes pour former des citoyens capables de comprendre et de s'engager à un niveau citoyen.



L'essentiel : Instaurer un enseignement des enjeux de défense nationale.

CONCRÈTEMENT, LES MESURES PRÉVUES PAR LA LOI

- **Inscrire dans le code de l'éducation** un enseignement consacré à la défense nationale et à la sécurité globale, intégré au parcours de citoyenneté dans les établissements du second degré.
- **Donner aux élèves des repères** sur les enjeux contemporains de défense, de sécurité et de résilience nationale.
- **Prévoir une mise en œuvre** conjointe Éducation nationale – Armées et permettre l'intervention d'acteurs issus des réserves opérationnelles ou citoyennes.

03. **ÊTRE AGILE : PPL VISANT À RÉFORMER LES AGENCES ET OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Statut : 1e lecture

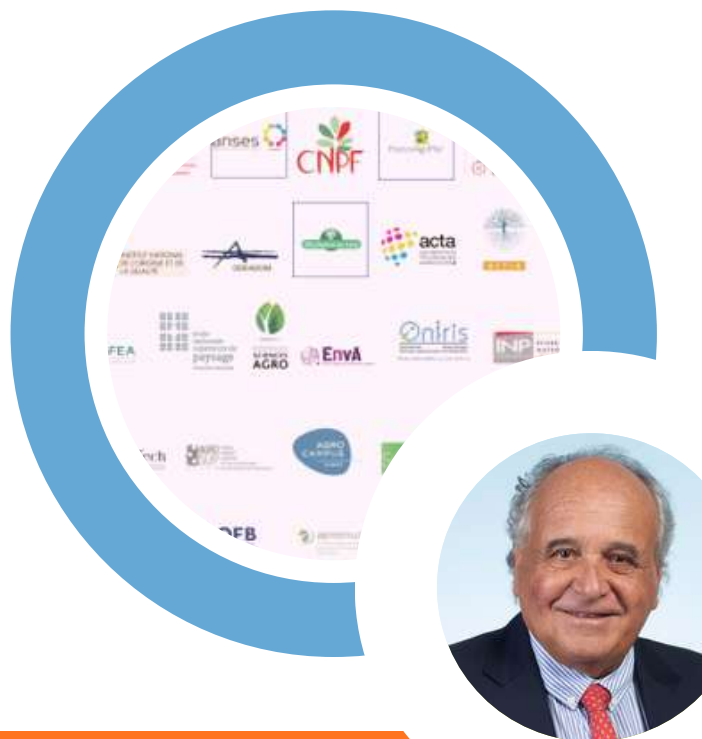
Rapporteur : Jean-Paul Matteï, député des Pyrénées-Atlantiques

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'enjeu est de reprendre la main sur la prolifération d'agences et d'opérateurs, qui a fragmenté l'action publique et brouillé les responsabilités.

Si leur action peut être utile, des constats pointent un déficit de transparence, des contrôles hétérogènes et un pilotage stratégique parfois insuffisant, alors que la contrainte budgétaire exige plus de lisibilité.

L'objectif est de renforcer le pilotage par l'État et le Parlement : encadrer certaines rémunérations, généraliser des objectifs et des moyens évaluables et aligner la gouvernance sur le financement public.



L'essentiel : créer les conditions de l'État stratège et garantir l'efficacité de l'action publique.

CONCRÈTEMENT, LES MESURES PRÉVUES PAR LA LOI

- **Organiser un contrôle parlementaire** rattaché à la commission des Finances sur les rémunérations les plus élevées au sein des opérateurs et agences.
- **Imposer des contrats d'objectifs** et de performance, ainsi que de contrats d'objectifs et de moyens, dans une logique pluriannuelle.
- **Prévoir que l'État détienne la majorité des droits de vote** au sein des instances délibérantes des agences et opérateurs dès lors qu'il est le principal financeur, à l'exception des organismes relevant de l'enseignement ou de la recherche académique.

04. **SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : PPL VISANT À SÉCURISER ET RENFORCER LA PLACE DES AGRICULTEURS DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Statut : 1e lecture

**Rapporteur : Hubert Ott,
député du Haut-Rhin.**

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'enjeu est de renforcer notre souveraineté agricole et alimentaire en sécurisant davantage juridiquement les exploitations, en particulier dans les zones relevant des AOP/AOC ou IGP.

L'objectif est d'éviter que des choix d'urbanisme, pris sans tenir compte des contraintes de productions des filières agricoles labellisées AOP/AOC ou IGP, ne viennent fragiliser ces filières locales.

Il s'agit aussi de permettre aux agriculteurs de pouvoir mieux adapter leurs horaires de travail aux conséquences du changement climatique.



L'essentiel : améliorer notre souveraineté alimentaire en protégeant les agriculteurs des filières d'excellence.



CONCRÈTEMENT, LES MESURES PRÉVUES PAR LA LOI

- **Associer officiellement les organismes de défense et de gestion des productions AOP/AOC et IGP** à l'élaboration et à la révision des documents d'urbanisme des communes situées dans leur aire d'appellation, afin d'anticiper les conséquences des choix d'aménagement sur les filières et le foncier agricole.
- **Sécuriser l'adaptation au changement climatique** en étendant la protection contre les actions fondées sur les troubles anormaux du voisinage lorsque l'exploitation agricole modifie ses horaires de travail du fait de contraintes climatiques.

05. **SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE** : PPL VISANT À SÉCURISER LES MARCHÉS PUBLICS NUMÉRIQUES

Statut : 1e lecture

Rapporteur : Philippe Latombe.

Au Sénat : Dany Wattebled, sénateur du Nord.

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'enjeu est de sécuriser nos données publiques sensibles. Elles ne doivent plus pouvoir être hébergées chez des prestataires soumis à des lois extraterritoriales accordant un accès à des autorités étrangères.

L'objectif est d'étendre à certaines collectivités locales les exigences de « cloud de confiance » dans les achats publics en matière numérique lorsque cela implique le stockage de données sensibles.



L'essentiel : sécuriser nos données sensibles face aux menaces numériques et aux risques d'ingérences étrangères.

CONCRÈTEMENT, LES MESURES PRÉVUES PAR LA LOI

- **Appliquer aux régions, départements, communes** de plus de 30 000 habitants et grandes intercommunalités les exigences de sécurité prévues par la loi de 2024 pour l'usage de services d'informatique en nuage.
- **Possibilité de dérogation transitoire** pour les projets déjà engagés ou en cas de difficultés techniques et risque de surcoût important.
- Ces exigences imposent qu'en cas de traitement de données « d'une sensibilité particulière », **l'administration doit s'assurer que le prestataire met en œuvre des critères garantissant une protection** contre tout accès par des États tiers non autorisés par l'Union ou d'un État membre.

06. **RÉSILIENCE CLIMATIQUE** : PPL VISANT À SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS DANS LA PRÉVENTION-GESTION DES INONDATIONS

Statut : 1e lecture
Adoptée au Sénat

Rapporteure : Anne Bergantz, députée des Yvelines. Au Sénat : Jean-Yves Roux.

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'enjeu est de prévenir les risques d'inondations, devenues plus fréquentes et plus longues du fait du réchauffement climatique, dont des épisodes récents ont révélé des dysfonctionnements récurrents. Ceux-ci tiennent à la complexité administrative, au manque d'ingénierie et à des délais incompatibles avec l'urgence, en particulier pour les petites communes.

L'objectif est de simplifier et accélérer la prévention et l'après-crise : faciliter certains travaux et démarches, améliorer l'instruction des programmes de prévention et renforcer l'accompagnement de l'État.



L'essentiel : renforcer notre résilience et notre capacité d'action face au changement climatique.

CONCRÈTEMENT, LES MESURES PRÉVUES PAR LA LOI

- **Clarifier le cadre des interventions** sur les cours d'eau pour agir plus régulièrement, dans une logique préventive, et plus rapidement après les crues.
- **Mettre en place une réserve d'ingénierie** et d'un appui départemental pour accompagner les collectivités après une inondation.
- **Renforcer les Programmes d'actions de prévention des inondations** : guichet d'instruction avec un référent, moins de doublons d'études.
- **Faciliter l'entretien groupé** des cours d'eau par les collectivités.

07. **TRANSITION ÉCOLOGIQUE** : PPL VISANT À RÉÉQUILIBRER LA FILIÈRE À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) DES PRODUITS ET MATÉRIAUX DU BÂTIMENT EN FAVEUR DES PRODUITS EN BOIS.

Statut : 1e lecture

Adoptée au Sénat

Rapporteure : Sophie Mette, députée de la Gironde. Au Sénat : Anne-Catherine Loisier, Sénatrice de la Côte d'Or.

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'enjeu est de corriger les effets négatifs d'une récente réglementation sur l'éco-contribution des entreprises à la reprise gratuite des déchets de chantier, défavorable à la filière bois par rapport à d'autres matériaux moins vertueux pour lutter contre le réchauffement climatique.

L'objectif est de soutenir la filière bois en encourageant son usage dans la construction au regard de ses bénéfices environnementaux : stockage de carbone, valorisation en fin de vie...



L'essentiel : sortir la filière bois de la réglementation des éco-contributions effectives depuis 2023.

CONCRÈTEMENT, LES MESURES PRÉVUES PAR LA LOI

- **Moduler les éco-contributions de la filière PMCB** (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) : un bonus pour les matériaux les plus facilement collectés et valorisés et un malus pour les moins performants, au sein d'une même catégorie.
- **Diminuer l'éco-contribution des produits biosourcés renouvelables** qui stockent durablement du carbone.
- **Renforcer l'efficacité des contrôles en permettant l'échange d'informations entre les différents services de l'État** et en obligeant les producteurs non établis en France soumis à la REP à désigner un mandataire chargé d'assurer le respect de l'ensemble des obligations.

08. **LOGEMENT** : PPL VISANT À SIMPLIFIER LA SORTIE DE L'INDIVISION ET LA GESTION DES SUCCESSIONS VACANTES

Statut : 2e lecture

Rapporteurs : Louise Morel, députée du Bas-Rhin et Nicolas Turquois, député de la Vienne

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'enjeu est de remettre sur le marché des logements aujourd'hui bloqués par des successions inabouties ou des indivisions conflictuelles.

Une situation d'incertitude ou l'opposition d'un héritier peut empêcher pendant des années la vente ou les travaux, laissant les biens se dégrader, au détriment des Français en quête d'un logement et des communes, en particulier rurales, dont le parc se détériore.

L'objectif est de réduire ces blocages en facilitant l'identification des biens et la sortie des situations d'indivision ou de succession vacante, et en accélérant le règlement des conflits afin de limiter la vacance.



L'essentiel : accélérer le règlement des successions bloquées afin de remettre des biens sur le marché immobilier.

CONCRÈTEMENT, LES MESURES PRÉVUES PAR LA LOI

- **Améliorer le partage d'informations** relatives aux successions litigieuses ou vacantes, en particulier avec les collectivités locales concernées.
- **Simplifier la gestion des successions** vacantes en sécurisant les actes et en permettant au curateur de déléguer une signature de vente.
- **Faciliter la vente d'un bien indivis** par autorisation judiciaire lorsque le blocage durable empêche toute décision utile.
- **Accélérer la sortie d'indivision** en renforçant la décision à la majorité et en clarifiant le partage judiciaire pour limiter les délais.

09. **SÉCURITÉ CIVILE : PPL RELATIVE AUX MISSIONS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ, VÉTÉRINAIRES, PSYCHOTHÉRAPEUTES, PSYCHOLOGUES DES SDIS**

Statut : 2e lecture

**Rapporteur : Jean-Carles Grelier,
député de la Sarthe.**

ENJEUX ET OBJECTIFS

Les enjeux des sapeurs-pompiers ont évolué, avec une part croissante consacrée au secours aux personnes. Or les services de santé intégrés aux brigades peinent à recruter et à fidéliser médecins, infirmiers, pharmaciens, psychologues ou vétérinaires, dans un contexte de raréfaction des médecins et de vieillissement des effectifs.

L'objectif est à la fois de préserver une médecine adaptée au terrain et de sécuriser un exercice professionnel aujourd'hui trop flou, entre prévention, aptitude et urgence.



L'essentiel : définir dans le code de la sécurité intérieure les missions des professionnels de santé des SDIS.

CONCRÈTEMENT, LES MESURES PRÉVUES PAR LA LOI

- **Définir les missions des professionnels de santé** des sapeurs pompiers, en termes de secours d'urgence et d'actions de prévention.
- **Consacrer une sous-direction santé** et une coordination pluridisciplinaire pour organiser l'aptitude, la prévention et l'appui opérationnel.
- **Appliquer le statut aux médecins, infirmiers, psychologues ou encore vétérinaires** qui exercent au sein des brigades de sapeurs-pompiers.

10. **SANTÉ DES NOURISSONS : PPL VISANT À INTERDIRE LES SUCRES AJOUTÉS DANS LES ALIMENTS DESTINÉS AUX NOURISSONS ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE**

Statut : 1e lecture

Rapporteur : Cyrille Isaac-Sibille,
député du Rhône.

ENJEUX ET OBJECTIFS

L'enjeu est de lutter contre le fléau de l'obésité infantile, dont une part se joue dans les premières habitudes alimentaires. Or de nombreux produits destinés aux moins de trois ans contiennent encore des sucres ajoutés, ce qui développe l'apprentissage du "goût sucré" et accentue des inégalités d'information et d'exposition au sucre.

L'objectif est d'interdire la présence de sucres ajoutés dans l'alimentation des nourrissons et des 1-3 ans, pour limiter l'accoutumance, protéger la santé à long terme et rendre le cadre plus clair et protecteur pour toutes les familles.



L'essentiel : lutter contre l'obésité en interdisant les sucres ajoutés dans les aliments destinés aux nourrissons.

CONCRÈTEMENT, LES MESURES PRÉVUES PAR LA LOI

- **Interdire la mise sur le marché d'aliments** spécifiquement destinés aux nourrissons et aux enfants de 1 à 3 ans contenant des sucres ajoutés, hors produits à usage médical ou les laits infantiles.
- **Prévoir le contrôle et les sanctions** via le droit de la consommation, avec renvoi à un décret pour préciser les modalités d'application.
- **Définir précisément la notion de sucres ajoutés** pour éviter les contournements et rendre la règle lisible.



LES DÉMOCRATES

- ASSEMBLÉE NATIONALE -